

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20220301-01-DE Date de télétransmission : 08/03/2022 Date de réception préfecture : 08/03/2022
République Française *****
Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION BUREAU DELIBERATIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY ***** SEANCE DU 1^{er} mars 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	8	8

Date de convocation 23 février 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.

Absents excusés : Odile BEGORRE-MAIRE, Pascal BARTOSIK, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances
N° de délibération : 1

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8	8	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Lancé sous forme de groupement de commande en 2016 puis 2019 pour permettre de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur, le marché de prestations d'assurance arrivera à échéance au 31 décembre prochain.

Aussi, le Bassin de Pompey va procéder à son renouvellement pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui y auront adhéré sur les domaines suivants : la Responsabilité Civile, le Dommage aux Biens, le parc automobile, la Protection Fonctionnelle et la Protection Juridique.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est coordonnateur du groupement pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'occupera ensuite de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence.

L'accompagnement étant nécessaire sur ce type d'activité très spécifique, le Bassin de Pompey s'adjoindra les compétences techniques d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont les missions seront de préparer les Dossiers de Consultation des Entreprises dans le cadre défini par le coordonnateur, analyser les offres, assurer un suivi et dispenser des conseils auprès des membres du groupement pendant l'exécution des contrats.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque collectivité intéressée, avant lancement de la consultation de prestations d'assurance, de délibérer sur son adhésion, d'autoriser son représentant à signer la convention et de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la commission d'appel d'offres composée dans ce cadre.

Le secteur des assurances étant tendu depuis début 2021, il convient d'anticiper le lancement du marché pour bénéficier des meilleures conditions. Ainsi, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

- Publication de la consultation pour le recrutement de l'AMO : mi-février 2022
- Réception des offres : 04 mars 2022
- Notification du titulaire : 31 mars 2022

- Publication du marché de prestations d'assurances : 12 mai 2022
- Réception des offres : 13 juin 2022
- Commission d'appel d'offres d'attribution : 21 juin 2022
- Bureau Délibératif : 28 juin 2022
- Notification du/des titulaire(s) : fin juin/début juillet
- Début du marché Assurances : 1^{er} janvier 2023

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser le Président à signer la convention et de désigner le représentant du Bassin de Pompey ainsi que son suppléant, au sein de la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre de ce groupement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention au groupement de commande pour les prestations d'assurances.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

DESIGNE Monsieur Denis MACHADO, membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

DESIGNE M. Jean-Jacques-MAXANT, suppléant du membre titulaire, représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC